



TARIFS 2024

Tarifs des repas des commensaux :

- Repas personnels de catégorie C et assimilés : 3,00 €
- Repas personnels de catégorie B et assimilés : 4,30 €
- Repas personnels de catégorie A et assimilés, personnes extérieures : 5,50 €
- Petit-déjeuner : 1,00 €

Tarifs de groupe pour la restauration et l'hébergement :

- nuitée + petit-déjeuner : 11 €
- repas du midi : 5,50 €
- repas du soir : 5,50 €

Divers :

- Nuitée chambre d'hôte : 10 €
- Pertes, dégradations : facturation sur la base de la valeur de remplacement ou de réparation.
- Badge de restauration élève : surcoût de 0,50 €
- Carnet de correspondance : 5 €
- Chèque de caution pour la carte d'ascenseur : 10 €
- Réimpression des documents : 1 €
- Opérations de sécurisation du bac pro « Métiers de la sécurité » :

Durée / jour Nb d'élèves	Durée / jour		
	Moins de 4 heures	Entre 4 et 6 heures	Plus de 6 heures
Moins de 10 élèves	75 €	100 €	200 €
Entre 10 et 19 élèves	100 €	125 €	250 €
Plus de 19 élèves	125 €	150 €	300 €

Pour information, tarifs de l'hébergement et taux de reversement arrêtés par la Région Occitanie :

- Pension : 1 344,00 € (part restauration : 1 140 € + part hébergement : 204 €)
- Repas élève (formation initiale et continue) : 4,10 €
- Forfait demi-pension : 550 € pour 5 jours + 440 € pour 4 jours + 330 € pour 3 jours
- Participation au Fonds Régional d'Hébergement (FRH) : 21 %
- Participation au Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) : 1,50 %